

Adoption de la Charte de Gestion régionale des PREJ

Le 06 octobre 2026

Ce mardi 6 octobre 2026, lors du **CSA Interrégional**, a été adopté la **Charte de Gestion des PREJ**.

Les enjeux qui entourent cette charte et les conditions de travail des personnels sont trop **sérieux** et méritaient un **travail collectif** afin d'harmoniser les pratiques sur les différents services.

Les différents points abordés ont permis de ramener une certaine **équité** sur les 4 entités régionales que ce soit en matière de comptabilisation des heures, de temps de récupération entre les missions ou encore d'accès aux équipements sportifs pour ne citer qu'eux.

Le travail fourni lors de l'élaboration de cette Charte a été la démonstration d'un dialogue social constructif et respectueux tout en se voulant exigeant pour répondre aux attentes de TOUS les agents.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** du PREJ 21 revendique pleinement sa participation aux travaux et fera toujours le choix de l'intérêt collectif pour que le respect des droits soit le même pour tous.

C'EST TOUT LE RESPECT QUE LES AGENT MERITENT !

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice** du PREJ 21

Nicolas Garces